



## ANNEXE I au REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUE DE PEAULE

### Charte de prêt des liseuses

#### Conditions générales d'utilisation

[Le service de prêt de liseuses](#) est réservé aux adhérents de la médiathèque de Péaule, âgés de plus de 16 ans. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement. **Pour les abonnés mineurs, la charte doit être signée par l'un des parents ou représentant légal.**

#### Modalités de prêt

Un seul prêt de liseuse par carte est possible à la fois.

La durée de prêt est de 3 semaines. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments fournis ne sont pas rendus. Les pénalités de retard sont également appliquées à la liseuse électronique, selon les mêmes modalités que pour les autres documents.

Les liseuses sont réservables quand elles sont déjà empruntées. La prolongation du prêt pour une durée supplémentaire de 3 semaines est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager. La réservation et la prolongation sont possibles directement auprès à l'accueil de la médiathèque.

Le prêt et le retour des liseuses s'effectuent à l'accueil de la médiathèque

#### Le matériel prêté

##### Pour la liseuse Cybook muse light brookeen :

- Une liseuse électronique dans une boîte
- Un câble USB/micro-USB
- Une housse de protection bookeen
- Un mode d'emploi papier

#### Matériel perdu ou détérioré

Tout usager qui égare ou détériore partie ou totalité du document emprunté doit le remplacer à l'identique ou le rembourser intégralement au montant de son renouvellement ; Dans le cas contraire, une procédure de mise en recouvrement sera engagée, pour le montant correspondant à la valeur de remplacement à neuf du matériel. A titre indicatif :

##### Pour la liseuse Cybook muse light brookeen :

- Liseuse : 95 €
- Housse de protection : 19.90 €

## Recommandations d'usage

Avant la 1ère utilisation, il est conseillé de lire le mode d'emploi papier fourni dans la boîte contenant la liseuse.

A leur retour, les liseuses sont remises dans leur état initial. **L'emprunteur est donc autorisé à modifier les contenus** et les paramètres proposés par défaut.

### La liseuse est un appareil relativement fragile :

- conservez la housse de protection lorsque vous transportez la liseuse ; l'écran étant en verre, il risque de se fendiller s'il est soumis à une force ou un poids élevé ;
- assurez-vous que la liseuse ne risque pas d'entrer en contact direct avec des objets aux arêtes vives et coupantes, notamment lorsque vous la glissez dans un sac ;
- ne soumettez jamais la liseuse à une luminosité, une température, une humidité ou des vibrations extrêmes ; ne mouillez pas l'appareil ;
- nettoyez l'écran avec un chiffon doux et sec (n'utilisez pas de détergent).

Utilisez la liseuse dans un environnement propre.

Utilisez exclusivement le câble USB fourni ou l'adaptateur secteur.

**Désactivez la fonction sans fil dans les endroits où les communications radio sont interdites**, en particulier dans les établissements de soins et de santé.

Lorsque vous utilisez la liseuse à l'étranger, il relève de votre responsabilité de vous confirmer aux prescriptions suivantes : tension secteur, réglementation sur l'usage des produits sans fil, autres prescriptions ou consignes de sécurité. Pour ne pas égarer les accessoires, rangez-les bien à l'intérieur de la boîte.

***Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte annexée au règlement intérieur de la médiathèque validé par délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2019. Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt, et à restituer la liseuse en l'état, ou à la remplacer à l'identique ou à rembourser le coût de remplacement total.***

Prénom / Nom de l'emprunteur :

-----

Prénom / Nom du Parent ou représentant légal pour les mineurs emprunteur :

-----

N° d'adhérent : \_ \_ \_ \_ \_

Date : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :  
(pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal)